

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Commune de WOLUWE-SAINT-PIERRE

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

La Commission de Concertation,

Réunion du jeudi 16 mai 2024 sous la présidence de Monsieur Damien DE KEYSER, conseiller communal.

Etaient présents :

- les membres ou membres suppléants désignés par :
 - le Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - Monsieur Alexandre PIRSON, Echevin de l'Urbanisme
 - Madame Caroline LHOIR, Echevine de l'Environnement
 - le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour :
 - URBAN BRUSSELS – Direction de l'urbanisme : Madame Noémie HENRION
 - URBAN BRUSSELS – Direction du Patrimoine Culturel : Madame Coralie SMETS
- Monsieur Nicolas GDALEWITCH, architecte-secrétaire de la Commission de Concertation
- Madame Adeline RUSSEL, architecte

Vu le Code bruxellois de l'aménagement du Territoire approuvé par arrêté du 9 avril 2004 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'arrêté du 29 juin 1992 de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale, relatif aux Commissions de Concertation ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 1997 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 novembre 1993 relatif aux enquêtes publiques et aux mesures particulières de publicité en matière d'urbanisme et d'environnement ;

Vu la demande émanant du Collège des Bourgmestre et Echevins sollicitant l'avis de la Commission en application de l'article du Code précité ;

Vu la demande de permis d'urbanisme

- introduite par : COPEL-IMMO
- sur la propriété sise : Rue Saint-Hubert 17
- qui vise à exécuter les travaux suivants : régulariser la transformation du volume bâti des façades de la parcelle

Vu le procès-verbal de clôture d'enquête établi par le Collège des Bourgmestre et Echevins conformément à l'article 150 de l'Ordonnance précitée, d'où il résulte que 12 réclamations ou observations ont été présentées dont 1 introduite hors-délai ;

Entendu après ouverture de la séance aux personnes n'appartenant pas à la Commission :

- les demandeurs :
 - Monsieur Francis DAUBIES
 - Monsieur Dominique VERMER
 - Madame Valentine HERMAN
- d'office, les personnes ou organismes suivants :
 - Madame Marion TRZCINSKI, architecte
 - Madame Alessandra RIZZO, architecte

- les personnes et organismes qui l'ont demandé :
 - Maître Elise HECQ, avocat pour WERY LEGAL
 - Monsieur Laurent DE SIRON
 - Monsieur Joaquim MESSIAS SALGUEIRO
 - Monsieur Joseph TAYMANS

DECIDE à huis clos :

Article 1. : La Commission de Concertation émet l'avis suivant :

REPORT.

La Commission,

Les membres,



Le Président,

